

## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE DES GALERIES D'ART

Synthèse rapport d'étude - avril 2020

Dès la fermeture des lieux publics imposée par le gouvernement le 16 mars 2020, le Comité professionnel des galeries d'art a réalisé une étude auprès de ses 279 galeries adhérentes afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur leur économie à court et moyen termes\*.

Le résultat rend compte de la fragilité d'un grand nombre de galeries d'art, 1/3 d'entre elles pouvant ne pas réussir à maintenir leur activité au 2<sup>nd</sup> semestre 2020. Cela témoigne que le secteur nécessite un plan de relance fort, un important soutien du marché par les collectionneur·euse·s, et un écosystème préservé.

Il convient de rappeler que 85% des galeries d'art sont des TPE employant moins de 5 salarié·e·s et que 52% des galeries déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 41 600 € mensuels (500K€ annuels).

L'économie de ces petites structures est liée à l'évolution générale du marché, leur chiffre d'affaires dépendant immédiatement du comportement des collectionneur·euse·s. De plus, par rapport à d'autres secteurs, les galeries ont besoin de s'internationaliser pour se développer et assurer la promotion de leurs artistes, ce qui les rend plus dépendantes de la conjoncture mondiale.

### DES DÉPENSES IRRÉCUPERABLES ET UN MANQUE À GAGNER JUSQU'À 40% DU CA ANNUEL

Pour le monde de l'art, le printemps est une saison haute qui s'amorce en mars. 74% des galeries se sont engagées dans 2 ou 3 foires en moyenne sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020. Ainsi, à l'absence totale de ventes viennent s'ajouter des pertes pour l'organisation d'expositions dans les galeries et des pertes liées à l'annulation ou l'interruption de certaines foires. La trésorerie immobilisée par ailleurs pour les foires reportées à des dates pour le moment incertaines, contribue à mettre les galeries dans une position financière extrêmement inquiétante. Le cumul du manque à gagner et des pertes représente jusqu'à plus de 184 M€ pour l'ensemble des galeries du CPGA de février à juin.

### PLUS D'UN TIERS DES GALERIES RISQUENT DE FERMER DANS LES 12 PROCHAINS MOIS

À la différence d'autres secteurs, le marché de l'art souffre immanquablement d'un décalage conséquent entre la fin de la crise et le début de la relance. L'histoire récente l'a démontré, dans le secteur du marché de l'art, les pertes immédiates ne seront pas compensées par une reprise rapide de l'activité. Lors de la crise du marché de l'art de 1991, 46% des galeries ont fermé entre 1990 et 1994 : la reprise ne fut amorcée qu'à partir de 1995 et ce n'est qu'en 1998 que les deux tiers des galeries redevinrent excédentaires. Un chiffre d'affaires médian de 1M€ à 3M€ n'implique pas forcément de bénéfice ou de trésorerie disponible compte tenu du poids important des charges (loyers, salaires) et des frais de promotion (expositions, foires, production). Sans plan de relance à moyen et long termes, il est à prévoir la fermeture 1/3 des galeries françaises dans l'année à venir, conséquence directe de la crise sanitaire 2020.

**DES ARTISTES EN DANGER** - L'absence de ventes et le risque de fermeture des galeries ont un impact direct sur les artistes. Une galerie représente en moyenne 23 artistes, ce qui équivaut, uniquement pour l'ensemble des 279 galeries du CPGA, à 6 515 artistes, dont 92 % d'artistes vivant·e·s qui dépendent donc directement des revenus des ventes en galeries.

**UN ÉCOSYSTÈME EN PÉRIL** - Des métiers à l'expertise irremplaçable sont étroitement liés au marché de l'art : encadreur·euse·s, restaurateur·rice·s, expert·e·s et historien·ne·s d'art, commissaires d'exposition, artisan·e·s d'art, organisateur·rice·s de foires et leurs prestataires, régisseur·euse·s, éditeur·rice·s, juristes spécialisé·e·s, etc. Avec plus de 300 000 emplois, les arts visuels et graphiques restent leaders en termes

d'emploi culturel. Parmi les différentes activités, celle des marchand·e·s d'art génère plus de 50 000 emplois, soit plus de 15% de l'ensemble des arts visuels.

**L'ATTRACTIVITÉ CULTURELLE DE LA FRANCE AFFAIBLIE** – Les galeries françaises, espaces gratuits, ouverts à tout·e·s et tenues par des professionnel·le·s à l'expertise de renom, constituent une offre culturelle dont la diversité et la richesse participent largement à l'excellence de la France. Valorisée par le tourisme et les foires internationales, la programmation des galeries d'art offre un pendant à celle des musées français et est le témoin incontestable de l'art de notre époque. **La valeur économique des marchand·e·s d'art et des organisateur·rice·s de foires et expositions d'art a été estimée à 2 835 000 000 €** (Etude EY en 2015).

Première destination touristique mondiale, la France attire 89 millions de visiteur·euse·s internationaux, grâce à la richesse de son patrimoine et la diversité de ses attractions culturelles. Les retombées directes des Industries Créatives et Culturelles au sens large valent 2,327 milliards d'euros sous forme de billetterie (musées, spectacles...) et les retombées indirectes des séjours culturels sont quant à elles estimées à 32,5 milliards d'euros ; **le secteur des arts visuels représentant à lui seul 86%, soit 2 milliards d'euros.**

## DES MESURES D'URGENCE, DES LEVIERS DE RELANCES ET UNE CONTRIBUTION DE TOUS·TES INDISPENSABLES

### Des mesures liées à l'acquisition d'œuvres d'art

- des budgets d'acquisitions renforcés au niveau de l'État et des collectivités territoriales, un signal fort
- une application stricte de leviers déjà existants et pas toujours respectés :
  - privilégier les galeries françaises quand un·e artiste est parallèlement représenté·e à l'étranger
  - application systématique du 1% artistique dans les constructions publiques
  - associer la galerie "porteur de projet" lors d'une commande publique auprès d'artistes notoirement représenté·e·s par une galerie française
- des budgets d'acquisitions publiques dédiés à des artistes modernes pour lesquels les galeries font un travail de promotion (ayant un contrat de représentation ou de promotion avec les ayants droits).

### Des dispositifs incitatifs à renforcer ou à créer

- Déduction fiscale pour l'acquisition d'œuvres d'artistes vivant·e·s par les entreprises :
  - Pérenniser le dispositif fiscal incitatif remis en question par le gouvernement à partir de 2022
  - Adapter le dispositif à la baisse moyenne du CA des entreprises afin de maintenir les acquisitions
- Mise en place d'avantages fiscaux à destination des personnes privées pour l'acquisition d'œuvres d'artistes vivant·e·s, sur le modèle du dispositif existant pour les entreprises
- Pérennisation des prêts à taux zéro, ou à très faible taux, à destination des galeries pour soutenir le fonctionnement et le développement de leur activité

### Un soutien de la part des acteurs du marché de l'art

- Garantie de la part des foires de proposer :
  - des conditions de ventes adaptées au contexte international altéré et à l'insécurité économique
  - des conditions d'annulation sans coût pour les galeries, en mobilisant notamment leurs interlocuteurs (lieu exploité, assureurs, fournisseurs)
- Une relance des acquisitions par les particuliers et les fondations dès la réouverture des galeries et la reprise des foires
- Soutien de la part des collectionneur·euse·s et de leurs associations au profit des galeries françaises
- Commissions d'acquisitions exceptionnelles par les fondations d'entreprises qui ont des collections

### Des leviers directs

- Mise en adéquation des seuils d'exportation avec la valeur des œuvres sur le marché de l'art
- Une contribution diffuseur sur le CA HT : appliquer le 1% diffuseur sur le CA HT, soit supprimer la double taxation TVA + 1% diffuseur sur ce même CA.

\* Enquête réalisée en interne avec le concours de Nathalie Moureau et Pierre Marin – Institut d'études IDDEM.